7ème SESSION DE LA RÉUNION DES PARTIES CONTRACTANTES
04-08 décembre 2018, Durban, Afrique du Sud

"Par-delà 2020 : Façonner la conservation des voies de migration pour l'avenir"

AVANT-PROJET DE RÉCOMMENDATION 7.1

(soumis par la Norvège)

PROCESSUS D'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE

Rappelant le processus d'examen de la mise en œuvre de l'AEWA établi par la Résolution 4.6 pour traiter les incidents d'effets négatifs ou potentiellement négatifs sur les oiseaux d'eau migrateurs ou sur leurs sites et habitats du fait d'activités humaines ;

Prenant note des conclusions du Rapport sur le processus d'examen de la mise en œuvre de l'AEWA (Doc. AEWA/MOP 7.18), qui soulignent en particulier l'absence de progrès par rapport à certains cas en suspens du processus d'examen de la mise en œuvre ;

La Réunion des Parties:

Prie instamment les Parties contractantes de continuer à collaborer de manière proactive avec le Comité permanent et de répondre à ses recommandations dans le cadre du processus d'examen de la mise en œuvre de l'AEWA sur les cas en suspens dans leurs pays respectifs.